

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

**Secrétaire de séance** : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 87

**Etaient présents : 72**

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Pascale ROCHAS, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Roland PEYRON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Philippe CAHN, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Yoann GRONCHI, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Marc HAMARD, Annie FEUILLAS, Fabienne JOLIVET, José FERNANDES, Juliette HAIM, Michel TREMORI, Thierry DESSALES, Rémy CLEMENT, Sébastien ROUSTAN, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Elisa PEYROU, Cédric CHAMPEAU, Monique VEYRIER, Christine VALLIER, Sylvie GARNERO, Quentin PELOUX, Caroline LAMY, Franck MILLET, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Odile PILOZ, Martine BERGER-SABATIER, Jean-Luc GREGOIRE, Roger VIARSAC, Olivier SALIN, Jennifer MOURRE, Amélie LEBRE, Claude CHAMBON, Isabelle GIRARD, Frédéric JULLIEN, Marie-Noëlle ARMAND, Emilien LIEVAUX, Pierre TOMCZAK, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Estelle LIELY  
Géraldine NICOLAS, Michel VINCENT, Gérard CHAPPON, Carol EICHENBERGER, Francis BOMPARD, David TRUPHEMUS

**Etaient absents ou excusés : 16**

Coralie BIOUSSE, Didier GILLET, Didier GIREN, Gines ACHAT, Eric LYOBARD, André MATHIEU, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Brigitte DUC, Géraud BONTOUX, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Alan PUSTOCH, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT

**Excusés ayant donné procuration : 15**

Claudine GOURDON donne procuration à Roland PEYRON, Joachim DUSAUGEY donne procuration à Caroline LAMY, Christian IMBERT donne procuration à Odile TACUSSEL, Laurent DONZET donne procuration à Monique VEYRIER, Jean-Louis PASCAL donne procuration à Christine VALLIER, David MORIN donne procuration à Patricia GIELLY, Bruno JOVE donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE, Pascal LANTHEAUME donne procuration à Blandine ALVAREZ, Francis KORNPROBST donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Monique BOTTINI donne procuration à Odile PILOZ, Christian CARRERE donne procuration à Roger VIARSAC, Alain MONGE donne procuration à Gérard TRUPHEMUS, Jean-Louis NICOLAS donne procuration à Annie FEUILLAS, Sylvain AUREL donne procuration à Sébastien ROUSTAN, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL donne procuration à Stéphanie CORNUD

**Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE**

Rapporteur : Christian TEULADE

**Commerce**

**2026-187 Demande de subvention auprès de la Banque des territoires pour la création d'un poste de « manager de commerce »**

Le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale s'organise autour d'une armature commerciale structurée par deux polarités référentes, Nyons et Buis-les-Baronnies, et est complétée par quelques pôles secondaires (Mirabel-aux-Baronnies, Rémuzat, Séderon, Montbrun-les-Bains, Sainte-Jalle, ...) assurant une offre de proximité indispensable à l'équilibre du territoire. Cette organisation multipolaire participe à la qualité de vie des habitants, à l'attractivité résidentielle du territoire et au maintien d'une économie de proximité essentielle dans un contexte rural.

Contrairement à de nombreux territoires confrontés à une forte concurrence périphérique, les politiques d'aménagement menées depuis plusieurs décennies ont permis de préserver les centralités commerciales. Le développement commercial en périphérie a été maîtrisé, limitant ainsi les phénomènes de dévitalisation des centres-villes. Le tissu commercial apparaît aujourd'hui relativement résilient, avec des niveaux de vacance contenus et une capacité à attirer des porteurs de projets. Les difficultés observées concernent davantage certains locaux stratégiques, dont les valeurs locatives peuvent constituer un frein à leur réoccupation.

Si la structure commerciale demeure globalement solide, plusieurs évolutions appellent néanmoins une réflexion à l'échelle intercommunale. Les mutations des pratiques de consommation, la nécessité d'anticiper les transmissions d'entreprises, l'apparition de nouvelles activités parfois peu en adéquation avec les ambitions du territoire, ainsi que les enjeux d'aménagement et de valorisation des parcours marchands (espaces publics notamment) conduisent à s'interroger sur le positionnement commercial des différentes polarités. La CCBDP se caractérise également par une saisonnalité importante liée au tourisme, se traduisant ainsi par une activité commerciale souvent différenciée selon les périodes de l'année (fonctionnement et fermeture partiels).

De plus, la disparition de plusieurs associations de commerçants rend complexe l'animation économique et la structuration d'interlocuteurs représentatifs sur la question du commerce sur le territoire. Le récent regain de mobilisation observé à Nyons témoigne néanmoins d'une volonté locale qu'il convient de conforter et d'accompagner afin de favoriser l'émergence de projets collectifs à l'échelle du territoire.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque des Territoires, la CCBDP bénéficie de l'appui d'un consultant pour l'aider à l'élaborer sa stratégie de redynamisation commerciale.

Cette mission intégralement financée par la Banque des Territoires doit permettre :

- de disposer d'une connaissance fine du fonctionnement commercial des Baronnies,
- d'identifier les enjeux de programmation commerciale et de valorisation des centralités,
- de définir une stratégie opérationnelle et un plan d'actions permettant d'accompagner durablement le développement commercial du territoire.

Les conclusions de cette étude sont attendues pour la fin de l'année 2026.

En complément, la Banque des Territoires propose à la CCBDP de répondre à un appel à projet concernant le financement d'un poste de manager de commerce.

Pour information, un manager de commerce assure les missions suivantes :

- mettre en œuvre la stratégie de dynamisation commerciale (plan d'actions opérationnels),
- mobiliser et animer le réseau des acteurs du centre-ville,
- fédérer et impliquer le monde des commerçants comme levier du dynamisme du centre-ville,
- appui aux conseils auprès des élus notamment en termes d'urbanisme commercial,
- attirer des investisseurs potentiels en centre-ville.

La Banque des Territoires peut cofinancer ce poste à hauteur de 20 000 euros par an pendant deux ans. Ce manager du commerce pourra avoir la charge de la redynamisation de Buis-les-Baronnies et de Nyons, classées Petites Villes de Demain (PVD).

Le délai de réponse à cet appel à projet est fixé à fin septembre 2026.

Il est donc proposé de répondre à cet appel à projet et de solliciter le financement pour la création d'un poste de « manager de commerce ».

Une fois ces financements obtenus, le Conseil communautaire sera de nouveau consulté pour valider la création d'un poste de manager de commerce.

La compétence « politique locale du commerce » étant partagée entre la CCBDP et les communes, les communes de Buis-les-Baronnies et Nyons cofinanceront également ce poste selon une clé de répartition à définir.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote**

**POUR : 78**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 8**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour l'obtention d'un cofinancement pour la création d'un poste de manager du commerce ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,  
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 05/09/2026

Mise en ligne le : 06/09/2026

Ampliation à :